



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**BANQUE des
TERRITOIRES**



**ETABLISSEMENT PUBLIC
FONCIER LOCAL
Béarn Pyrénées**

**PAU BÉARN
PYRÉNÉES**
Communauté d'Agglomération

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTENARIALE POUR L'ÉLABORATION D'UN REFERENTIEL FONCIER A VOCATION HABITAT A LA PREFECTURE

à Pau, le 20 octobre 2023

Ce vendredi 20 octobre 2023, a été signée, à la préfecture à Pau, la convention partenariale pour l'élaboration d'un référentiel foncier à vocation habitat entre la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), l'Établissement public foncier local Béarn Pyrénées et la Caisse des dépôts et Consignations / Banque des Territoires.

La production de logements sociaux sur les territoires de la Nouvelle-Aquitaine situés en zone tendue est insuffisante pour répondre aux besoins exprimés. Chaque territoire met en place des actions pour augmenter la production de logements sociaux. Un certain nombre d'entre eux partagent des caractéristiques similaires et pourraient aussi partager les solutions et innovations qu'ils sont amenés à mettre en œuvre.

L'État en région et la Banque des Territoires, en dialogue avec l'union régionale HLM et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), et les établissements publics fonciers (EPF) locaux ont proposé la réalisation d'études dans les départements littoraux, coordonnées au niveau régional par l'EPF Nouvelle-Aquitaine, afin de saisir les spécificités locales et de renforcer les coopérations territoriales.

L'objectif de cette démarche est d'identifier les outils existants à mobiliser et les évolutions nécessaires de ces outils pour faire face à la crise du logement, afin d'amplifier les possibilités de faire des acteurs locaux.

Deux territoires d'étude ont été identifiés dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Pôle communication (réservé à la presse)

• En journée :

Tel : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79

pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

• En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :

Tel : 06 15 20 31 38

pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64    

L'un concerne le périmètre de la Communauté d'agglomération du Pays basque, l'autre, objet de la présente convention, le périmètre de la Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées.

La CAPBP, l'établissement public foncier Béarn Pyrénées et l'État ont décidé de former un partenariat pour décliner cette étude à l'échelle du territoire de la CAPBP. Son action est soutenue par des financements provenant de l'EPFL Béarn Pyrénées, de la CAPBP, de l'État et de la Banque des territoires.

Les partenaires s'engagent, en articulation avec l'échelle régionale, dans une démarche d'élaboration d'un référentiel foncier à vocation habitat permettant l'identification des gisements fonciers et des leviers d'actions pour établir une stratégie foncière en adéquation avec les politiques d'aménagement nationales et locales.

Les résultats sont attendus pour le milieu d'année 2024.

CONTACTS		
Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées Isabelle DELUGA Tél. : 06 75 09 84 52	Banque des territoires Nouvelle-Aquitaine Groupe Caisse des Dépôts Pascale ARTAZ pascale.artaz@caissedesdepots.fr Tél. : 06 72 95 14 07	EPFL Béarn Pyrénées Anthony ZAJDOWICZ Directeur général zajdowicz@epfl-bearn.fr Tél. : 05 59 83 96 26